

TROIS CENTRES pour les victimes D'ABUS SEXUELS

► Une première en Belgique. Les sites se trouveront à Bruxelles, Liège et Gand

► L'idée de créer des centres multidisciplinaires pour les victimes de viols, inspirée de ce qui se fait déjà en Grande-Bretagne, avait été lancée par l'ancienne secrétaire d'État Elke Sleurs en 2015. Deux ans plus tard, le projet, auquel la justice a étroitement été associée, a bien avancé.

Le ministre Koen Geens nous confirme que trois villes ont été désignées pour l'ouverture prochaine de ces sites pilotes de soins spécialisés dans les violences sexuelles. Il s'agit de Bruxelles, Liège et Gand.

LE PROJET, comme l'a expliqué le ministre de la Justice à la députée fédérale Katrin Jadin (MR), répond ainsi aux exigences d'une Convention européenne ratifiée par la Belgique visant à mettre en place des

centres d'aide d'urgence facilement accessibles et en nombre suffisant, pour les victimes de violences sexuelles.

L'objectif de ces nouveaux centres, dont le budget est accordé par la nouvelle secrétaire d'État à l'Égalité des Chances, Zuhair Demir, est de rassembler en un même lieu tous les acteurs à qui doit s'adresser une victime d'abus sexuel. Et ce, histoire d'éviter à la victime de devoir répéter son récit, déjà très douloureux, à plusieurs reprises, au commissariat, à l'hôpital, etc. Des démarches lourdes qui freinent souvent les victimes.

LE MINISTRE KOEN GEENS rappelle que plus de neuf affaires de viol sur dix restent inconnues

de la police et de la justice. Pour ce qui est des classements sans suite de ces affaires (voir détails chiffrés ci-contre), la création de ces trois centres devrait justement contribuer à diminuer leur nombre trop important (plus d'un tiers de classements en 2016).

"Les conséquences escomptées de ces centres de soins spécialisés sont une plus grande propension à porter plainte, un meilleur prélèvement d'échantillons par les services médico-légaux et une audition plus efficiente des victimes. Il est ainsi prévu que toutes les interventions se produisent au même moment, avec une harmonisation maximale, afin de garantir une meilleure gestion de la qualité, des chances de rétablissement plus rapides et accrues ainsi qu'un moindre risque de nouvelle victimisation", précise encore Koen Geens.

DANS UN PREMIER TEMPS, trois centres verront donc le jour en Belgique, de chaque côté du pays. L'idée, par la suite, est de suivre scientifiquement ces expériences, précise le ministre de la Justice, afin de les évaluer, fin 2018, début 2019, à travers un rapport qui, en cas de conclusion positive, permettra une éventuelle extension des centres à l'échelle nationale.

Outre la création de ces centres, d'autres initiatives ont récemment été lancées pour faire chuter le taux de classements sans suite en matière de violences sexuelles. *"La nouvelle loi ADN, la nouvelle circulaire relative au set d'agression sexuelle (SAS) ainsi que la distribution au sein*

des services de police du manuel relatif aux délits de mœurs, sont autant d'efforts consentis tant sur le plan stratégique que législatif pour faire baisser ces classements sans suite", assure encore Koen Geens.

Nawal Bensalem

Plus d'un tiers des viols classés

La DH vous le révélait en mai dernier : en 2016, plus d'un tiers des affaires d'abus sexuels étaient classées sans suite en Belgique. 34,88 % exactement. Au total, 9.786 affaires de violences sexuelles avaient été enregistrées par les différents parquets du pays. Parmi celles-ci, on retrouvait 3.614 cas de viols, soit une dizaine de faits par jour, 3.649 attentats à la pudeur, 1.189 outrages aux mœurs, 806 plaintes pour pornographie infantile, 364 affaires de pédophilie, 152 de voyeurisme, 8 cas de harcèlements sexuels et quatre affaires d'inceste.

Dans 86 % des cas, ces affaires ont été classées sans suite pour cause technique, comme l'absence d'éléments de preuves, l'absence d'échantillons ADN; de déclarations de témoins ou encore d'images de caméras de surveillance. Le fait que les auteurs soient inconnus ou que les victimes attendent trop longtemps avant de déposer plainte contribue à ces nombreux classements sans suite.

N.Ben.